

Par exemple, aux chapitres du commerce et de l'environnement, dossier désormais à l'ordre du jour de l'OMC et qui a déjà fait l'objet de fructueux travaux dans le cadre de l'OCDE et du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce], nous attendons avec intérêt le rapport conjoint des experts en juin prochain. L'OCDE est en outre bien placée pour examiner le nouveau dossier des normes relatives au commerce et au travail. La croissance à long terme de l'économie mondiale est tributaire d'une libéralisation accrue des échanges, processus qui ne peut qu'avoir un effet salubre sur les salaires et l'emploi. Pourtant, la mondialisation n'est pas sans créer certaines inquiétudes quant aux avantages comparatifs qui pourraient résulter de normes de travail moins élevées, augmentant par là l'insécurité que les travailleurs des pays industrialisés ressentent déjà face aux changements technologiques et économiques.

Il faut d'abord définir le problème. Il faut trouver une définition commune pour en arriver à une même compréhension de la situation - autant de tâches dont l'accomplissement est tout indiqué au sein d'organismes comme l'OCDE et l'OIT [Organisation internationale du Travail]. Mais avant tout, dans ce domaine comme en matière de commerce et d'environnement, il faut procéder par consentement mutuel. Le Canada n'encourage pas le recours à des sanctions commerciales pour imposer une norme de conduite. Toute considération de justice mise à part, dans notre monde de plus en plus interdépendant, où le seul véritable dénominateur commun est le système axé sur les forces du marché, le prix à payer serait trop élevé si on laissait un pays se servir de sa puissance économique pour imposer ses propres normes.

Les travaux de l'OCDE au chapitre de la politique de commerce et de concurrence revêtent tout autant d'importance. Il devrait être possible d'ici l'an prochain de dégager, parmi les aspects de la politique de concurrence ayant un effet sur le commerce transfrontalier des biens et des services, ceux qui sont prêts à figurer dans un futur accord international. Nos divers pays s'entendent déjà de façon substantielle sur le traitement des impénétrables cartels et sur la nécessité d'un échange des renseignements entre juridictions pour agir contre eux. Cela nous permettra peut-être un jour de régler la question des pratiques déloyales de fixation des prix de certaines sociétés sans entraîner les distorsions et les coûts associés aux mesures antidumping radicales.

De même, le commerce international et l'investissement sont des éléments clés de l'économie mondiale contemporaine dans lesquels le Nord et le Sud trouvent des intérêts mutuels évidents et dont ils sont de plus en plus responsables. Le Canada appuie totalement l'initiative de l'OCDE de conclure un nouvel accord international en matière d'investissement et compte bien